

Coronavirus : Mesures urgentes mises en place par la Municipalité

Fermeture de l'Administration Communale

Dès Lundi 16 mars 2020, l'état de nécessité a été décrété par le Conseil Fédéral et le Conseil d'Etat Vaudois. De fait, les guichets publics sont fermés. Les usagers sont priés de prendre contact par téléphone (09.00 – 12.00) ou par mail.

Services administratifs

Pour toutes questions, nous vous remercions de nous contacter par téléphone ou courriel :

Greffe

Téléphone : 024 492 00 20

Courriel : greffe@ormont-dessus.ch

Bourse

Téléphone : 024 492 00 21

Courriel : bourse@ormont-dessus.ch

Assistant de sécurité publique

Téléphone : 024 492 00 29

Courriel : patrick.frutig@ormont-dessus.ch

Technique

Téléphone : 024 492 00 23

Courriel : technique@ormont-dessus.ch

Contrôle des Habitants / Taxe de séjour

Téléphone : 024 492 00 24

Courriel : contrôle.habitants@ormont-dessus.ch

Courriel : taxe.sejour@ormont-dessus.ch

Services communaux

La déchetterie sera fermée au public dès le mardi 17 mars 2020.

L'évacuation des déchets sur les points de collecte, le déneigement ainsi que le service des eaux continuent à être assurés par l'équipe communale

Pour toutes questions, nous vous recommandons de nous contacter par téléphone

Voirie

Téléphone : 079 871 74 80

Courriel : didier.dupertuis@ormont-dessus.ch

Service des eaux et STEP

Téléphone : 079 692 46 40

Réservations des Domaines Communaux

Toutes les réservations de la Maison des Congrès ainsi que du Domaine des Sources, enregistrées jusqu'au 30 avril 2020 sont annulées. La Municipalité décidera prochainement, en fonction de l'évolution de la situation, de la suite à donner aux réservations enregistrées dès le 1^{er} mai 2020.

Place de jeux

La place de jeux est totalement fermée.

Marché hebdomadaire

Le marché du vendredi, aux Diablerets est annulé jusqu'à nouvel avis. Toutefois les magasins d'alimentation restent ouverts.

Ces mesures visent à protéger la population. Depuis le début de l'épidémie, la Commune d'Ormont Dessus applique de manière très rigoureuse les règles de comportement et d'hygiène prescrites par la Confédération. Les collaboratrices et collaborateurs ont été systématiquement informés et sensibilisés sur les comportements à adopter au travail afin de minimiser la propagation du virus, se protéger et protéger les autres. Au vu de l'accélération des contaminations en Suisse, la Commune a décidé d'adapter son organisation. L'objectif est de continuer à assurer les prestations de base tout en protégeant le personnel et la population.